

Lu pour vous

ACTUALITÉ PRESSE

SÉCURITÉ

27 Octobre 2021



Sommaire

- **Gazette des communes** : « Beauvau de la sécurité » : les associations d'élus veulent retenir le "plus de bleu sur le terrain"
- **Gazette des communes** : "C'est tout de même curieux de focaliser la politique de la ville sur la sécurité"
- **Gazette des communes** :
Communication électroniques :
Nouvelles obligations en matière de communications d'urgence
- **Gazette des communes** : Contrat de sécurité intégrée : Rennes mise sur la prévention
- **Gazette des communes** : Emmanuel Macron préfère parler aux forces de l'ordre qu'aux élus locaux
- **Gazette des communes** : La réforme de la justice pénale des mineurs est au Journal officiel
- **Gazette des communes** : Un Comité interministériel des villes place sous le signe de la sécurité



la Gazette
DES COMMUNES - DES DÉPARTEMENTS - DES RÉGIONS

la Gazette
DES COMMUNES - DES DÉPARTEMENTS - DES RÉGIONS

Beauvau de la sécurité : les associations d'élus veulent retenir le « plus de bleu sur le terrain »

A l'exception du Forum français de la sécurité urbaine, qui regrette le peu de cas fait des collectivités, les associations d'élus ont accueilli avec une relative satisfaction les annonces du Président de la République à l'issue du Beauvau de la sécurité.

La sécurité, pour reprendre l'expression du Président de la République, est « l'affaire de tous », et le Beauvau devait en être le symbole. Pourtant, alors que les associations d'élus ont participé à la concertation lancée en janvier, elles ont été les grandes absentes du discours de clôture prononcé mardi 14 septembre à Roubaix par Emmanuel Macron devant un parterre de policiers, gendarmes et élus.

De quoi susciter la colère des dits élus ? Pas vraiment. A l'exception de Roger Vicot, le président du Forum français de la sécurité urbaine, qui, [dans un entretien à la Gazette](#), regrette que le Président ne se soit « adressé qu'aux forces de l'ordre, et pas aux Français et aux collectivités », l'immense majorité des associations d'élus préfèrent retenir les annonces

sonnantes et trébuchantes, et notamment le doublement des effectifs policiers dans les dix ans et la rallonge de 500 millions d'euros en 2022 pour le ministère de l'Intérieur, qui vient s'ajouter à la hausse de 900 millions annoncée par le Premier ministre, Jean Castex, fin juillet.

De nouveaux moyens bienvenus

L'Association des petites villes de France (APVF) présidée par Christophe Bouillon juge ainsi les annonces « positives » : « L'APVF salue la démarche du Beauvau de la Sécurité, visant à répondre, par une large concertation, aux demandes des forces de sécurité intérieure, et à retisser le lien de confiance entre la police et la population. L'augmentation du budget d'1,5 milliards d'euros du budget du Ministère de l'Intérieur, dont 500 millions d'euros à compter de 2022, est par conséquent bienvenue pour répondre aux importants besoins en locaux, en matériel et en personnel », précise-t-elle.

L'association des maires ruraux de France (AMRF) retient, elle, le « plus de bleus sur le terrain ». « Nous réclamions à corps et à cris une plus forte présence de bleus sur le terrain. Les annonces du Président de la République vont dans ce sens. Nous sommes satisfaits », commente Jean-Paul Carteret, le vice-président de l'association.

Même satisfecit du côté de Villes de France : « Plus que tout, ce qu'attendent les élus, c'est une présence des forces de l'ordre sur le terrain. Le doublement des effectifs dans les dix ans, c'est une avancée. Mais il faut aller plus vite car les besoins sont déjà là ».

Les points de vigilance

D'ores et déjà, chacun fait les comptes, espérant ne pas être oubliés. L'APVF insiste ainsi sur « l'absolue nécessité de décliner territorialement les mesures annoncées, en travaillant sur le continuum de sécurité entre les polices municipales et les forces de sécurité nationale ». Elle rappelle également que « les villes ne disposant pas de police municipale ne doivent pas être laissées sur le côté de la route » et qu'« une attention toute particulière doit être apportée aux petites villes périphériques qui disposent de besoins spécifiques à combler en matière de présence de force de l'ordre ». Dans le même esprit, l'association des maires ruraux de France « espère que les territoires ruraux ne seront pas oubliés ».

Quid des propositions transmises au gouvernement ?

De son côté, l'Association des maires de France « se félicite du renforcement de la présence des policiers et des gendarmes sur la voie publique et souhaite que les collectivités soient davantage associées au diagnostic, à la stratégie et aux actions locales ».



BEAUVAU DE LA SÉCURITÉ : LES ASSOCIATIONS D'ÉLUS RAPPELLENT 3 GRANDS PRINCIPES D'ACTION ET FORMULENT 18 PROPOSITIONS



Dans le cadre du Beauvau de la sécurité, les associations d'élus souhaitent rappeler le rôle pivot des maires qui doit être réaffirmé dans la mise en œuvre des politiques de sécurité.

Elles rappellent qu'il appartient à l'Etat d'assurer la sécurité de la population, en tout temps et en tout lieu, avec les forces de police et de gendarmerie. Cette protection de nos compatriotes doit s'effectuer sur l'intégralité du territoire : urbain, périurbain, rural, quartiers sensibles, zones d'affluences touristiques, outre-mer...

Les constats réaffirmés dans le cadre des tables rondes du Beauvau de la sécurité sont connus : mobilisation accrue des forces de sécurité (gilets jaunes, terrorisme, crise sanitaire, violences intrafamiliales, trafic de stupéfiants...), incompréhension voire défiance d'une partie de la population, exigence accrue de sécurité, nouvelles problématiques liées aux réseaux sociaux...

Pour plus d'efficacité, les associations d'élus formulent 18 propositions à travers 3 axes :

- Mieux associer les élus à la stratégie nationale de sécurité ;
- Renforcer la décentralisation des politiques de sécurité ;
- Conforter et enrichir le lien Forces de sécurité Intérieure (FSI) - Nation.

Laconique, le tweet ne fait cependant pas mention de l'impasse du chef de l'Etat sur les propositions des élus. Quelques jours avant la clôture du Beauvau de la sécurité, l'AMF, AdCF Intercommunalités de France, France Urbaine, Villes de France, AMRF, APVF, FFSU et

Ville et banlieue avaient co-signé un communiqué pour réclamer de véritables partenariats nationaux et locaux au-delà de la concertation.

Elles y faisaient 18 propositions autour de trois axes : renforcer la participation des collectivités à l'établissement d'une stratégie nationale, conforter les partenariats locaux et repenser le lien police-population-élus. « Aucun de ces thèmes n'a été abordé mardi par le Président de la République. C'est très décevant, note Roger Vicot, le président du FFSU. Emmanuel Macron a certes fait des annonces. C'était même un catalogues d'annonces, mais uniquement à l'attention de la police et de la gendarmerie nationale. Le Président de la République n'a pas, contrairement aux objectifs du Beauvau, apporté une vision de la politique de prévention et de sécurité de la France ».

la Gazette
DES COMMUNES - DES DÉPARTEMENTS - DES RÉGIONS

« C'est tout de même curieux de focaliser la politique de la ville sur la sécurité »

Dans un entretien à la Gazette, le secrétaire général de l'association des maires Ville et banlieue et maire (PC) d'Allonnes (Sarthe), Gilles Leproust, dresse un bilan sans concession de la politique de la ville menée par le gouvernement.

- Equipements sportifs

- Politique de la ville

Le Premier ministre a réuni le 1^{er} octobre un Comité interministériel des villes de suivi pour faire un bilan d'étape des mesures engagées en janvier. Partagez-vous la satisfaction du gouvernement ?

Tout d'abord, la tenue de ce Comité interministériel des villes doit être mise en relation avec l'appel du 14 novembre 2020 signé par plus de 200 maires de banlieue, puis le CIV qui s'est tenu en janvier à Grigny, avec 3.3 milliards d'euros à la clé. Ce n'est pas au niveau, loin s'en

faut, de la détresse et des inégalités sociales vécues dans nos territoires, aggravées par la crise sanitaire, mais la mobilisation des élus a permis de l'obtenir et nous nous en félicitons !

Nous revenons de loin : le premier acte du gouvernement, en juillet 2017, avait été de supprimer le financement des contrats aidés et de raboter le budget de la politique de la ville. C'est ça qui avait déclenché la colère des élus locaux et provoqué très rapidement la création de notre collectif de Grigny.

Aujourd'hui, malheureusement, la situation dans les quartiers continuent de s'aggraver : le nombre de chômeurs reste élevé, la précarité et le décrochage scolaire également, la pratique sportive bien en-dessous de la moyenne nationale. il faut cibler les moyens de droit commun sur les territoires en difficultés.

Le budget 2022 fait la part belle aux Cités éducatives et aux « bataillons de la prévention ». Une avancée positive ?

Les maires de banlieue ont le sentiment qu'il y a beaucoup d'effets d'annonce de la part du gouvernement. Prenons les bataillons de la prévention qui ont été annoncés au printemps et qui visent à recruter des éducateurs de rue et des médiateurs sociaux dans plusieurs quartiers : une véritable usine à gaz ! Les communes sélectionnées ont un mal de chien à les mettre en place. C'est toujours le même problème, avec des décisions prises en haut sans travail préalable avec les interlocuteurs locaux.

Quant au « pass sport » de 50 euros lancé en mai, on avait pourtant alerté le gouvernement sur la difficulté de sa mise en application pour les habitants. Aujourd'hui, on constate que c'est un parcours du combattant pour l'obtenir !

Qu'en est-il des Cités éducatives, autre priorité du gouvernement ?

C'est différent. Lors du CIV de janvier, nous avons demandé que tous les quartiers prioritaires bénéficient d'une « Cité éducative ». On est passé de 80 à 120 pour passer à 200 dans le budget 2022. C'est encore trop peu, je rappelle que la France compte plus de 1500 quartiers prioritaires pour 850 villes.

Ces « Cités éducatives » sont nées de l'appel de Grigny, en octobre 2017, et du rapport Borloo. Elles répondent au besoin d'avoir un dispositif au plus près du territoire qui fédère l'ensemble des acteurs – Education nationale, collectivités, monde associatif. On l'a mis en place et ça fonctionne ! Mais attention à préserver l'agilité locale, car chaque territoire est différent.

Quant au financement, c'est vrai, il y en a. Mais nous sommes inquiets quant à leur pérennité : quid après 2022 ?

A Rennes, le discours gouvernemental s'est concentré sur les enjeux de sécurité. N'est-ce pas aussi une priorité dans les quartiers ?

C'est quand même assez curieux de focaliser le CIV sur la sécurité. Ce choix rappelle que la campagne pour la présidentielle est bientôt lancée.

Oui, nos habitants ont droit à la sécurité et à la tranquillité dans nos territoires. Mais cette problématique ne peut pas être traitée indépendamment de la question éducative, de la culture ou de l'accès aux soins.

Sous l'impulsion des maires de l'Appel de Grigny, le premier « Conseil national des solutions » est organisé le 16 octobre à Paris pour « apporter des réponses concrètes aux Français ». De quoi s'agit-il précisément ?

L'ambition de ce Conseil national des solutions est d'attirer l'attention sur les bonnes pratiques issues de l'expérience de terrain. En clair, regardez attentivement les nombreuses actions mises en œuvre avec succès et qui auraient intérêt à être généralisées ! Je pense aux vacances apprenantes, qui ont vu le jour pendant la crise sanitaire, ou encore les colonies de vacances qui connaissent un regain d'intérêt alors que tout le monde y voyait un dispositif passé de mode.

Au-delà, il y a des trésors d'innovations et d'expérimentation dans les quartiers populaires. Il faut les montrer et les valoriser ! Faut-il rappeler combien la banlieue s'est illustrée ces vingt dernières années dans la mode, la culture, l'esprit d'entreprise ou encore, comme on l'a vu récemment, les mouvements de solidarité. Il ne faut pas regarder la banlieue avec défiance, mais confiance !

Pour sa première réunion, le 16 octobre, à Paris, le Conseil national des solutions frappera un grand coup. Nous profiterons de la tenue, dans le même stade, du Judo Grand Slam, auquel participent les meilleurs judokas de la planète, pour présenter la première initiative de terrain : la création de 1000 nouveaux dojos dans les quartiers prioritaires, en partenariat avec la Fédération française de judo.

De plus, nous demanderons au gouvernement de mettre en œuvre des « Cités Olympiques » inspirées des Cités éducatives, dans l'optique des Jeux Olympiques de 2024. L'ambition est de réunir les acteurs locaux sur un territoire pour favoriser une dynamique sportive de grande ampleur.

Que dites-vous aux militants de la politique de la ville qui, pour certains, ont perdu l'espoir et ne font plus confiance aux pouvoirs publics ?

Je peux comprendre cette exaspération. Ce n'est pas un hasard si le taux d'abstention est aussi élevé dans nos quartiers. Il y a des raisons politiques. Quand les gens ne vont plus voter, cela ne veut pas dire qu'ils n'en ont rien à faire mais qu'ils ne se reconnaissent plus dans la représentation politique. Y compris au niveau municipal.

La théorie du ruissellement d'Emmanuel Macron selon laquelle les réformes en faveur des plus riches profitent indirectement aux plus pauvres est toujours d'actualité. Or, les plus pauvres ne voient toujours rien venir. Dès lors, il ne faut pas s'étonner de la colère sur le terrain...

C'est aussi pourquoi nous voulons être présents dans [les débats présidentiels, en interpellant les différents candidats](#). Quel va être le sort des 6 à 8 millions d'habitants dans les quartiers populaires ?

Avec l'association des maires de Ville et banlieue et le collectif des maires de Grigny, nous sommes force de propositions !

Les thèmes du séparatisme et de l'immigration sont très présents ces jours-ci dans le débat public. Quel sentiment cela vous inspire-t-il ?

Quand on agite les arguments démagogiques qui font de l'immigré un ennemi, on contribue à fracturer le pays. On parle beaucoup de séparatisme, mais que dire des milliers de milliards d'euros que représente l'évasion fiscale, tels que les révèlent encore récemment dans la presse les Pandora Papers ? Imaginons que ces sommes astronomiques puissent être utilisées au profit des services publics, l'éducation ou la santé ! Là, en effet, nous aurions les moyens de faire République, de redonner de l'espoir aux habitants des quartiers.

Mettons en place une COP fiscale, comme on l'a fait pour l'environnement ! Je suis convaincu qu'elle permettrait de trouver les gigantesques moyens financiers nécessaires pour faire face aux inégalités et relever les grands défis qui se posent à notre planète.



**Communications électroniques :
nouvelles obligations en matière de
communications d'urgence**

Un [décret du 30 septembre](#) introduit les modifications suivantes du [code des postes et des communications électroniques](#) et du [code de la consommation](#) nécessaires à la transposition de la directive 2018/1972 (UE) du Parlement européen et du Conseil établissant un code des communications électroniques européen :

- il apporte certaines précisions à la procédure de notification des incidents de sécurité décrite à l'[article D. 98-5 du code des postes et des communications électroniques](#) (introduction d'une nouvelle définition de la sécurité des réseaux et de services, de paramètres permettant de qualifier un incident de sécurité comme ayant eu un impact significatif sur le fonctionnement des réseaux et des services, d'une possibilité pour le ministre chargé des communications électroniques d'adresser des prescriptions techniques à l'opérateur afin de remédier à l'incident de sécurité ayant eu un impact significatif sur le fonctionnement des réseaux et des services) ;
- il précise les nouvelles obligations des fournisseurs de services de communications électroniques en matière de communications d'urgence, de transmission de messages d'alerte aux populations et de certaines informations d'intérêt général fournis par les pouvoirs publics. Le décret précise qu'on entend par communications d'urgence, les communications effectuées au moyen de services de communications interpersonnelles, entre un utilisateur final et le centre de réception des communications

d'urgence, dont le but est de demander et de recevoir des secours d'urgence de la part des services publics d'urgence chargés :

- de la sauvegarde des vies humaines ;
- des interventions de police ;
- de la lutte contre l'incendie ;
- de l'urgence sociale.

il complète les obligations de transmission d'informations par les opérateurs de communications électroniques afin de permettre à l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse d'accomplir certaines de ses tâches de régulation et prévoit la possibilité pour cette autorité de demander des informations à d'autres entreprises actives dans le secteur des communications électroniques ou dans des secteurs connexes ;

il précise les modalités de fixation par l'ARCEP des obligations d'interopérabilité aux fournisseurs de services de communications électroniques interpersonnels non fondés sur la numérotation afin d'assurer la connectivité de bout en bout au profit de l'utilisateur final ;

- il précise les modalités d'application du [nouvel article L. 36-15 du code des postes et des communications électroniques](#) traitant des procédures de notification à la Commission européenne de certaines décisions prises par l'ARCEP (délimitation d'un marché pertinent, désignation d'un opérateur ayant une influence significative sur le marché pertinent délimité, imposition de remèdes à l'égard d'un opérateur puissant sur le marché) ;
- il adapte les procédures de délimitation des marchés pertinents, de désignation des opérateurs ayant une influence significative sur le marché pertinent et de détermination des remèdes au nouveau cadre européen (exemples : détermination des marchés pertinents pour une durée de cinq ans maximum au lieu de trois ans, modalités d'application de la procédure d'engagements en matière de co-investissement et d'accès aux réseaux) ou à de nouvelles exigences (exemple : obligations de prévoir des niveaux de qualité de service pour toute offre publiée par un opérateur soumis à des obligations de non-discrimination) ;
- il précise la liste des informations précontractuelles mentionnées à l'[article L. 224-27-1 du code de la consommation](#) ;
- il précise la liste des informations qui doivent faire l'objet d'une publication sous une forme claire, complète, actualisée, lisible par machine et accessible pour les personnes handicapées pour l'application de l'[article L. 224-42-3 du code de la consommation](#).

la Gazette
DES COMMUNES - DES DÉPARTEMENTS - DES RÉGIONS

**Contrat de sécurité intégrée :
Rennes mise sur la prévention**

Rennes et Saint-Jacques de la Lande (Ille-et-Vilaine) ont signé le 1er octobre leur Contrat de sécurité intégrée, avec le Premier ministre. L'occasion pour le gouvernement de mettre un coup de projecteur sur la sécurité, et pour la ville de Rennes de valoriser les actions en terme de prévention.

- Médiation
- Prévention de la délinquance
- Sécurité publique

Un an presque jour pour jour après la signature du premier [Contrat de sécurité intégrée \(CSI\) avec Toulouse](#), le Premier ministre a signé ce vendredi 1er octobre son sixième contrat, avec la ville de Rennes (215 366 hab.) et celle, limitrophe, de Saint-Jacques-de-la-Lande (12 587 hab.), après Toulouse, Nantes, Dijon, Clermont-Ferrand et Arles.

« Le CSI comporte six volets : sécurité intérieure, éducation, politique de la ville, prévention, justice et radicalisation, explique Lénaïc Brière, adjointe à la maire de Rennes, déléguée à la

sécurité. Pour nous, c'est la continuité de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, adoptée en septembre. » La maire de Rennes, Nathalie Appéré, n'a d'ailleurs pas manqué de le rappeler, en introduction de son discours : « Ce rendez-vous marque une nouvelle étape de notre partenariat [avec l'Etat]. Un partenariat que nous développons depuis de nombreuses années [...] et que l'on sait solide, structuré, constructif et respectueux du rôle de chacun, Etat et collectivité. »

Réponse du Premier ministre : « Il y avait des choses qui se faisaient avant le CSI, Dieu merci. Mais les élus et l'ensemble des partenaires auxquels il s'adresse se sont aperçus que c'était une approche nouvelle, plus riche, mieux adaptée aux réalités que vous rencontrez. Sachez qu'il y en a une soixantaine dans les tuyaux, j'y vois une dynamique puissante qui se met en marche » a ajouté Jean Castex.

40 policiers municipaux en plus, dotés de pistolets à impulsion électrique

Côté sécurité intérieure, dans le cadre du CSI, l'Etat déploie 40 policiers nationaux supplémentaires sur le territoire. Le contrat, que La Gazette a consulté, précise aussi que la direction départementale de la sécurité publique s'engage à « sanctuariser les moyens humains affectés aux deux brigades spécialisées de terrain (BST) de Maurepas et Villejean »

En face, la ville de Rennes a embauché 40 policiers municipaux et s'engage à renforcer la présence nocturne de la police municipale en centre-ville « avec une fin de service à 02h30 du jeudi au samedi dès fin 2021 et assure une présence le dimanche sur le créneau 10h15-20h00 », ainsi qu'à doter « ses agents de pistolets à impulsion électrique ».

Elle doit aussi installer 29 caméras de vidéo surveillance supplémentaires, sur 8 nouveaux sites identifiés dans quatre quartiers politique de la ville Maurepas, de Villejean, de Cleunay et du Blossne ainsi que dans le centre-ville, qui viendront s'ajouter au 54 existantes. Du côté de Saint-Jacques de la Lande, la commune s'engage à « étendre la vidéoprotection aux abords de l'école » et à passer de 3 à 5 policiers municipaux en 2022.

Côté prévention, la maire de Rennes s'engage à créer une « Maison de la Tranquillité », un « lieu d'accueil unique pour les problèmes de sécurité et tranquillité publique ». Mais le contrat insiste surtout sur les politiques de prévention déjà menées par la collectivité, qu'elle s'engage à « poursuivre », via le Groupe de partenariat opérationnel (GPO) et le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) institué depuis 2015. « La signature du contrat est un rendez-vous particulièrement important pour montrer le gros travail collectif mené à Rennes » estime l'adjointe à la maire de Rennes. Et demander des moyens.

« Qu'est-ce qui vous manque ? »

Ainsi lorsque Jean Castex, vendredi matin, dans une école de la ville, demande au responsable du de l'association Optima, partenaire de la ville pour la médiation dans les quartiers, « Qu'est-ce qu'il vous manque ? » La réponse fuse : « Des médiateurs supplémentaires » assure Nadir Benakcha. Un peu plus tard, il précise : « aujourd'hui nous avons quatre médiateurs sur les cinq QPV de la ville. Il nous en faudrait au moins huit, dix dans l'idéal. A Nantes, il y en a 24. » Alors qu'est-ce qui bloque ? « Il y a une vraie volonté de la ville, via le service prévention de la délinquance et médiation. On travaille main dans la main mais il manque le financement. »

Le CSI prévoit-il plus de moyens à ce niveau là ? Pas pour le moment, les parties s'engageant simplement à « poursuivre le financement d'actions permettant une occupation positive de l'espace public », sans avancer de montant, ni évoquer de financement supplémentaire.

Installer des centre de loisirs de la police nationale dans chaque QPV

Un autre dispositif a été mis en lumière lors de la visite du Premier ministre : le centre d'éducation citoyenne et de loisirs (CECL) de la Police nationale, installé dans le QPV du Blosne. Avec sept fonctionnaires dont quatre policiers auxiliaires, le CECL propose des activités culturelles, de loisirs et de citoyenneté à 274 jeunes du quartiers. « Ils nous sont envoyés par le principal du collège, en lien avec une assistante sociale, explique David Peneau, brigadier, directeur du centre. On leur propose ensuite des activités, de l'aide au devoir, des mini séjours. Cela fonctionne très bien. »

Installé « au pied des tours », le CECL propose aussi des moments de convivialité avec les habitants. « Nous ne sommes pas armés, nous sommes en jogging, avec juste un écusson Police nationale, précise le brigadier. Nous donnons une très belle image de la police nationale et cela a beaucoup de sens, j'y crois beaucoup Monsieur le ministre ! » En écho, Nathalie Appéré a exprimé ses doléances au Premier ministre : « Nous sommes très attachés à ce centre et nous avons une revendication : avoir le même dans les autres quartiers de la ville ».

Dans le contrat, l'Etat s'engage à « renforcer et adapter le soutien aux actions du Centre d'Éducation Citoyenne et de Loisirs de la Police Nationale », sans plus de précision. Alors que la maire de Saint-Jacques aimerait aussi voir ce dispositif sur sa ville : « Nous sommes passés de territoire prioritaire à territoire de veille, regrette Marie Ducamin, élue en mai 2020. Pour l'instant il n'y a rien de certain dans le contrat, mais j'espère que la signature va permettre de porter une attention particulière à la prévention. »

FOCUS

La médiation scolaire à l'honneur

Un autre dispositif a eu les honneurs de la visite ministérielle vendredi 1er octobre : la médiation scolaire. Depuis le 5 décembre 2016, une convention institue un partenariat entre la ville de Rennes, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, l'Éducation nationale, le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et l'association France Médiation, autour d'un dispositif porté par l'association Optima à Rennes. Cinq médiateurs sont présents dans quatre écoles et un collège dans les cinq Quartiers Politique de la Ville (QPV), pour un financement de la ville de Rennes à hauteur de 65 000 €. Mais nouveauté du contrat de sécurité intégrée : « Il y a un un poste de médiateur supplémentaire inscrit noir sur blanc dans le contrat, pour un collège » précise Lénéa Brière.

En place dans plusieurs collectivités (Nantes, Paris, Saint-Ouen, Saint-Denis, Rennes et Saint-Nazaire), en partenariat avec France Médiation, [le dispositif « Médiateur à l'école » vise à prévenir et à gérer les conflits](#), à l'école mais également aux abords. « Ce matin c'était calme dans le quartier, sourit Nathalie Delerín, médiatrice, interrogée par Jean Castex lors de son déplacement à l'école Pascal Lafaye. Mais la préoccupation des parents, habituellement, c'est le stress lié au trafic de stupéfiants. » Dans ce contexte, le matin, la médiatrice s'occupe de faire le lien avec les familles, et si nécessaire, avec les services de police.

Et son action se poursuit dans l'enceinte de l'école. Prévention auprès des enfants (1265 accompagnements d'élèves dans la résolution de conflits entre 2016 et 2020), accompagnement des parents ou projets participatifs, des actions sont menées toute l'année. Le projet, porté par l'association

Optima, a fait l'objet d'une évaluation menée par le laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (Liepp) de Sciences Po. Elle démontre une diminution de 11 % du sentiment de harcèlement chez les élèves et une intensification de la relation école-famille, notamment.



la Gazette
DES COMMUNES - DES DÉPARTEMENTS - DES RÉGIONS

**« Emmanuel Macron préfère parler
aux forces de l'ordre qu'aux élus
locaux »**

Au lendemain des annonces faites mardi 14 septembre à Roubaix en clôture du Beauvau de la sécurité, Roger Vicot, président du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU), ne cache pas sa déception. Les collectivités sont, à ses yeux, les oubliés de ce rendez-vous qui n'offre aucune nouvelle vision en matière de prévention et de sécurité.

- Police municipale
- Prévention de la délinquance
- Sécurité publique

Emmanuel Macron a clôturé le 14 septembre le Beauvau de la sécurité à Roubaix (Nord). En tant que président du Forum français pour la sécurité urbaine, qui réunit une centaine de collectivités autour des enjeux de sécurité, quelle est votre réaction à chaud ?

Nous sommes déçus. Le Président de la République a prononcé un discours qui ne s'adressait ni aux Français, ni aux collectivités. Or, le Beauvau de la sécurité devait apporter un regard nouveau sur les politiques de prévention et de sécurité. Il ne devait pas être une

simple réforme du fonctionnement de la police et de la gendarmerie. C'est ce qui était convenu lors du lancement de la consultation en janvier. Mais, mardi, Emmanuel Macron a simplement annoncé des mesures à destination des forces de l'ordre. Il n'a pas apporté une vision de la politique de prévention et de sécurité de la France.

Il a tout de même fait des annonces conséquentes : deux fois plus de policiers et gendarmes d'ici 10 ans, une rallonge de 500 millions d'euros, la création d'une instance de contrôle, etc. Ce n'est pas rien...

Plus de bleu sur le terrain, bien sûr que nous approuvons ! Nous disons aussi oui à une meilleure formation des policiers, à la création d'une instance de contrôle... Nous sommes plus dubitatifs sur le déploiement des amendes forfaitaires dans le cas d'occupation illicite de terrains par les gens du voyage et d'occupation illicite des halls d'immeuble car cela nous semble difficilement applicable. Mais, ce n'est pas le problème. Mardi, le Président de la République a fait un catalogue d'annonces qui répondent avant tout aux préoccupations des forces de l'ordre. Les préoccupations des élus, celles de la société, n'ont, elles, même pas été abordées.

Estimez-vous ne pas avoir été assez associés, entendus ?

Je rappelle que le Président, dès le lancement du Beauvau de la sécurité, [a exprimé le souhait d'associer les élus à la réflexion](#). Le Président n'a de cesse de répéter que la sécurité est l'affaire de tous. Des représentants de l'Association des maires de France ont ainsi participé aux ateliers. Quelques jours avant la clôture, nous avons, avec sept autres associations d'élus (L'association des maires de France, AdCF Intercommunalités de France, France Urbaine, Villes de France, l'association des petites villes de France (APVF), l'association des maires ruraux de France et Ville et banlieue), co-signé un communiqué pour réclamer de véritables partenariats nationaux et locaux au-delà de la concertation.

Nous y faisons 18 propositions autour de trois axes : renforcer la participation des collectivités à l'établissement d'une stratégie nationale, conforter les partenariats locaux et repenser le lien police-population-élus. Aucun de ces thèmes n'a été abordé mardi par le Président de la République ! C'est très décevant. Nous avons le sentiment que notre participation à ce Beauvau de la sécurité n'a servi à rien. Nous n'avons été ni écoutés, ni entendus.



la Gazette
DES COMMUNES - DES DÉPARTEMENTS - DES RÉGIONS



la Gazette
DES COMMUNES - DES DÉPARTEMENTS - DES RÉGIONS

La réforme de la justice pénale des mineurs est au Journal officiel

La [loi n° 2021-218](#) du 26 février 2021 ratifiant l'[ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019](#) portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs est parue au Journal officiel du 27 février.

Ce texte entrera en vigueur le 30 septembre 2021.

RÉFÉRENCES

[Loi n° 2021-218 du 26 février 2021, JO du 27 février.](#)

DOMAINES JURIDIQUES

- [Droits et libertés](#)

- [Sécurité - Police](#)



FOPM
POLICE
MUNICIPALE

la Gazette
DES COMMUNES - DES DÉPARTEMENTS - DES RÉGIONS

la Gazette
DES COMMUNES - DES DÉPARTEMENTS - DES RÉGIONS

**Un Comité interministériel des villes
placé sous le signe de la sécurité**

Le 3e comité de suivi de la mise en oeuvre des 3,3 Mrd€ promis aux banlieues en janvier et organisé le 1er octobre à Rennes a surtout donné l'occasion au Premier ministre Jean Castex de défendre la politique de sécurité du gouvernement. Au menu : les bataillons de la prévention, les contrats de sécurité intégrée ou encore le développement des amendes forfaitaires délictuelles. Les maires de banlieues demandent que la logique de « co-construction » de la politique de la ville soit poussée encore plus loin.

- Prévention de la délinquance
- Sécurité publique

Lier politique de la ville et sécurité : c'est le choix qu'a fait Jean Castex en tenant le 3e comité de suivi du Conseil interministériel des villes (CIV) de janvier dans le cadre d'un déplacement à Rennes, le 1er octobre, pour la signature, avec la municipalité, d'un contrat de sécurité intégré, sixième du genre en France.

Accompagné de Nadia Hai, Jean-Michel Blanquer et Gérald Darmanin, respectivement ministres de la ville, de l'Education nationale et de l'Intérieur, le chef du gouvernement a en effet consacré une grande partie de son discours à défendre la politique de sécurité menée

par son gouvernement, balayant largement au delà du périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : augmentation d'1,5 Mrd € du budget du ministère de l'Intérieur dans le projet de loi de finances pour 2022, plan de construction de 15 000 places de prison, modernisation de 700 casernes et achat de 30 000 véhicules sur le quinquennat. De même, il a vanté l'action menée contre le trafic de drogue, avec les amendes forfaitaires délictuelles pour consommation de stupéfiants lancées en 2020 et leur prochaine expérimentation en matière d'occupation illicite des halls d'immeuble.

Politique de la ville oblige, le Premier ministre a soigneusement mis l'accent sur la prévention de la délinquance, la lutte contre les violences faites aux femmes, la promotion des travaux d'intérêt général ou encore l'éducation. « Quand nous dédoublons les classes de CP et CE1 dans les quartiers prioritaires, quand nous multiplions les intervenants sociaux ou encore quand nous faisons des opérations de rénovation urbaine à un niveau jamais atteint, commente-t-il, nous luttons contre l'insécurité ».

« Il est certain que c'est lié au fait que la campagne présidentielle est partie, réagit Philippe Rio, maire de Grigny et vice-président de l'association Ville et Banlieue. Ce qui ne veut pas dire qu'on n'ait pas besoin de traiter cette question, importante pour nos populations ».

Bataillons de la prévention : des profils de poste élargis

Dans ce contexte, ce comité de suivi du CIV a permis un premier bilan de la mise en œuvre des Bataillons de la prévention qui, eux concernent bien des QPV, le plus souvent labellisés par ailleurs Quartiers de reconquête républicaine. Sur les 600 médiateurs sociaux et éducateurs spécialisés annoncés lors du CIV du 20 janvier, seuls 145 sont aujourd'hui affectés, dans 45 quartiers le plus souvent. L'objectif de 300 médiateurs en poste fin novembre et 300 éducateurs fin décembre est cependant maintenu : « Nous suivons scrupuleusement le respect de ce calendrier », assure le Premier ministre. Pour faire face aux difficultés de recrutement dans ces métiers, le profil de ces postes est élargi aux apprentis-éducateurs, aux éducateurs sportifs et aux animateurs socio-culturels. Cela va par exemple être le cas dans l'Essonne, où l'association de prévention spécialisée va embaucher des éducateurs en contrat d'apprentissage.

novembre et 300 éducateurs fin décembre est cependant maintenu : « Nous suivons scrupuleusement le respect de ce calendrier », assure le Premier ministre. Pour faire face aux difficultés de recrutement dans ces métiers, le profil de ces postes est élargi aux apprentis-éducateurs, aux éducateurs sportifs et aux animateurs socio-culturels. Cela va par exemple être le cas dans l'Essonne, où l'association de prévention spécialisée va embaucher des éducateurs en contrat d'apprentissage.

Selon l'entourage du Premier ministre, la mise en œuvre des autres mesures annoncées en CIV avance également. Notamment celles prises pour un été apaisé dans les QPV : un million d'habitants, principalement des enfants et adolescents, ont bénéficié des actions mises en place : 900 000 dans le cadre du dispositif Quartiers d'été et 195 000 de Quartiers solidaires, ce qui représente un habitant des QPV sur quatre et un jeune de ces quartiers sur deux.